L'UNICEF ne doit pas cautionner le pillage de l'Afrique !

- Zone Franche - Intervention humanitaire -

Survie le 9 décembre 2008

Le 24 octobre dernier, l'UNICEF-France a signé un partenariat avec la Compagnie Fruitière, autour du slogan « 1 kilo de fruits acheté = 1 sourire pour un enfant en Afrique ». Il s'agit en effet pour cette grande entreprise de reverser, pour chaque kilogramme de fruits vendu en France, 2 centimes d'euros à l'UNICEF pour financer des actions, notamment en faveur de la scolarisation des filles au Sénégal. En échange l'UNICEF autorise la Compagnie Fruitière, grande entreprise d'importation de fruits tropicaux (bananes, mangues, ananas, etc...), à communiquer largement sur ce partenariat, en utilisant notamment le logo du Fonds des nations unies pour l'enfance.

Nous pourrions nous réjouir de ces fonds supplémentaires pour financer l'action de l'UNICEF en faveur des enfants africains. Mais le poids politique de ce partenariat doit se mesurer à la lueur des conditions sociales et environnementales de production dans les plantations de la Compagnie Fruitière ou de ses filiales comme la PHP :

- ouvriers agricoles sous-payés (exemple : 25 000 F CFA au Cameroun, soit moins de 38Euros/mois, jusqu'aux émeutes de février dernier)
- conditions de travail inacceptables et discipline de fer (Mgr Christian Tumi, archevêque de Douala, témoigne : « les droits fondamentaux des gens ne sont pas respectés »)
- recours à l'appareil répressif local pour étouffer les revendications de la société civile (exemple : emprisonnement du maire de Njombe Penja, au Cameroun, qui avait averti les autorités que « les sociétés [dont PHP] ne payaient pas d'impôts ni de taxes depuis trente ans » , n'acceptant pas que sa commune continue à être « une zone très riche avec des populations très pauvres »)
- pratiques agricoles au mépris de l'environnement local et de la santé des travailleurs (exemple : dans les plantations de Côte d'Ivoire, emploi d'un pesticide hautement toxique, le DBCP, interdit aux USA)

« nous ne sommes pas des esclaves ! »

Hélas les exemples ne manquent pas et il nous serait impossible de les énumérer tous ici.

Pour ces différentes raisons nous pensons que la Compagnie Fruitière porte le plus souvent une lourde responsabilité dans le fait que des enfants africains aient « perdu le sourire » . Pour mémoire, rappelons que la jeunesse camerounaise s'en est prise, lors des « émeutes de la misère » de février dernier, aux sociétés françaises dont la PHP, au cri de « nous ne sommes pas des esclaves ! » .

Le partenariat signé avec cette institution permet donc à la Compagnie Fruitière non seulement de dissimuler cette terrible réalité, mais également de délivrer une publicité quasi-mensongère à faible coût. En effet, les dons qu'elle effectue pour cette action, contrepartie à l'utilisation de la notoriété et du logo de l'UNICEF, sont fiscalement déductibles pour l'entreprise.

Nous demandons donc à l'UNICEF de renoncer urgemment à ce partenariat et de le dénoncer par voie de presse, afin de ne pas cautionner davantage ce scandale. La direction pouvait ne pas en avoir conscience lors de sa signature, mais aujourd'hui elle sait ; nous demandons donc qu'elle agisse.

Note : Pour soutenir cette action, rendez-vous sur le site Internet cyber@cteurs, pour envoyer un courrier type à l'UNICEF.